

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 Mai 2013

Les actionnaires de la Société des Brasseries du Maroc, sont priés d'assister, à l'Assemblée Générale des actionnaires au siège de la Société, sis Boulevard Ahl Loughlam, Ain Sebaâ à Casablanca, qui sera tenue le :

LUNDI 13 MAI 2013 À 15H30

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice 2012,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2012,
- Affectation des résultats, fixation du montant du dividende et de la date de sa mise en distribution,
- Quitus aux Administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO DU 13 MAI 2013

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Elle décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2012	332 030 972,16 DH
de la façon suivante :	
• Réserve légale (au plafond)	-
• Réserve pour investissement	-
• Réserve facultative	-

SOLDE	332 030 972,16 DH
qui, avec le report à nouveau 2011.....	68 530 849,02 DH

DONNE UN DISPONIBLE DE	400 561 821,18 DH
-------------------------------------	--------------------------

• Dividende au titre de l'exercice 2012	319 247 713,00 DH
---	-------------------

REPORT A NOUVEAU	81 314 108,18 DH
-------------------------------	-------------------------

L'Assemblée Générale décide de fixer le dividende à répartir à 113 DH (Cent treize DIRHAMS) par action.

La date de mise en paiement des actions est fixée au 10 juillet 2013.
Le paiement est domicilié auprès de la SGMB.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à tous les membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi du 30 Août 1996, approuve les termes et conclusions de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant brut des jetons de présence à 250.000,00 Dirhams par administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée